



Assemblée générale

Distr.: Limitée
10 octobre 2002

Français
Original: Espagnol

**Comité spécial chargé de négocier
une convention contre la corruption**

Troisième session

Vienne, 30 septembre-11 octobre 2002

Point 3 de l'ordre du jour

**Examen du projet de convention des Nations Unies
contre la corruption, l'accent étant mis en particulier
sur les articles 1^{er} à 39**

Propositions et contributions reçues des gouvernements

Cuba: amendement à l'article 14

Article 14: Mesures de lutte contre le blanchiment d'argent

Il est proposé d'ajouter au paragraphe 1 un nouvel alinéa c), libellé comme suit:

“c) Envisage la possibilité de nommer des agents d'application, en qualité de lien opérationnel d'exécution au sein de ses entités bancaires et non bancaires.”

